

Fiche militante Commission internationale

Comment agir au travail pour que la France arrête d'envoyer du matériel militaire à Israël ? La campagne Stop Arming Israël

La campagne Stop Arming Israël a été lancée à l'initiative du collectif « Workers in Palestine » qui regroupe plus de 30 syndicats et associations professionnelles palestiniennes, en octobre 2023 : « *End all complicity. Stop Arming Israel* ».



Nos camarades syndicalistes palestiniens et palestiniennes nous demandent d'agir, depuis le pays dans lequel nous vivons et travaillons, sur le domaine de la fabrication du matériel militaire et de son transport, rouages essentiels de la guerre génocidaire menée par Israël et de ses politiques de colonisation en général.

La campagne demande aux travailleurs, travailleuses, aux militantes et militants syndicaux d'agir pour :

- refuser de construire des armes destinées à Israël,
- refuser de transporter des armes vers Israël,
- adopter des motions en ce sens au sein de leurs syndicats,
- contrer les entreprises complices qui participent à la mise en œuvre du siège brutal et illégal d'Israël,
- faire pression sur les gouvernements pour qu'ils cessent tout commerce militaire avec Israël et, dans le cas des États-Unis, qu'ils cessent de le financer.

Concrètement, le commerce d'armement touche beaucoup de métiers : ingénieurs, techniciens et ouvriers du secteur industriel, informaticiens, métiers de la logistique du transport, douanes... la chaîne d'entreprises et de secteurs concernés est longue.

Lien vers le site et le matériel de la campagne en France :

- <https://www.instagram.com/stoparmingisraelfrance/>
- <https://padlet.com/stoparmingisraelfrance/stop-arming-israel-france-smlj5i3burhikad3>
- Pour joindre Stop Arming Israël : stoparmingisraelfrance@proton.me

Des victoires déjà et des luttes qui continuent !

- Juin 2024 : participation d'Israël annulée à Eurosatory, le plus grand salon d'armement du monde.
- Avril 2025 : près de Grenoble, la CGT STMicroelectronics a appelé les salarié·es à débrayer et à rejoindre un rassemblement devant l'entreprise, coorganisé avec Urgence Palestine, pour exiger la rupture des liens entre l'entreprise et Israël.
- Juin 2025 : stands israéliens vendant du matériel offensif cloisonnés au salon du Bourget.
- Juin 2025 : les dockers de Fos-sur-Mer ont momentanément bloqué 3 conteneurs de matériel militaire destiné à Israël.

- Juin 2025 : à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, les travailleurs de SUD aérien, de la CGT et de FO se sont mobilisés contre la livraison de matériel militaire à Israël, et dénoncent la complicité de compagnies aériennes comme Air France.



Questions / réponses

Macron et Lecornu, Ministre des Armées répètent que la France ne vend pas d'armes à Israël

C'EST FAUX ! Entre 2015 et 2025, la France a vendu pour près de 200 millions d'euros de matériel militaire. Chaque mois, des commandes sont exportées par bateau et par avion.

A Marseille, l'entreprise Eurolinks fabrique des maillons de cartouches pour fusils mitrailleurs, achetés par IMI. A Colmar, l'entreprise Timken vend des pièces pour les chars Merkava. A Firminy l'entreprise Aubert et Duval vend des tubes de canons. A Laval, l'entreprise Thales construit des radars pour les drones de combat Hermès 900... Les pièces vendues par les entreprises françaises sont des chaînons essentiels du génocide : sans ces pièces, les armes qui tuent les palestiniens et palestiniennes ne pourraient pas fonctionner. Une partie du génocide est made in France. Tous ces exemples nous montrent que nous pouvons agir en France depuis nos lieux de travail.

Parler/Agir sur la Palestine au travail, c'est faire de la politique, or ce n'est pas le rôle du syndicat

C'EST FAUX ! La question palestinienne nous concerne en tant que salarié-es, parce que depuis des mois des travailleurs et des travailleuses meurent dans l'exercice de leurs fonctions, parce que l'armée israélienne tue des journalistes par dizaines, mais aussi des professionnels de santé, parce qu'elle bombarde les hôpitaux et les écoles, les outils de productions des agriculteurs et des pêcheurs et puis tout simplement parce que lorsque nous sommes humanistes on ne peut qu'être solidaires avec un peuple qui vit un génocide.

Chez Solidaires, notre syndicalisme de transformation sociale est internationaliste, il s'inscrit dans la tradition du mouvement ouvrier qui veut unir les exploités-es, les opprimés-es, les travailleurs et les travailleuses par de-là les frontières et qui a vu des soutiens entre ouvriers et ouvrières grévistes de différents pays se mettre en place dès le 19e siècle.

Il n'y a pas de contradictions à accompagner les salarié-es au quotidien face aux restructurations incessantes, aux suppressions de postes, pour demander une meilleure répartition des richesses et l'augmentation des salaires, en conformité à nos valeurs syndicales, et nos mobilisations pour ne pas participer, même indirectement, à une guerre impérialiste, là aussi en cohérence avec nos valeurs

En tant que salarié-e, je n'ai rien à voir avec les choix de production de mon entreprise

C'EST FAUX ! Les partenariats conclus par les dirigeants des entreprises les impliquant dans le commerce d'armement avec Israël ne se font jamais dans l'intérêt des salarié-es.

La Cour internationale de justice (CIJ), dans son ordonnance du 26 janvier 2024, a statué qu'il existe un risque plausible de génocide à Gaza. Il y a une obligation de prévention du génocide, qui impose aux États, mais aussi aux entreprises, y compris françaises, d'agir de manière à ce que leurs activités ne puissent pas participer d'une manière ou d'une autre à la commission de ce crime.

Dans un communiqué du 20 juin 2024¹, des expert-es de l'ONU alertent sur la nécessité que les États et les entreprises cessent immédiatement de fournir des armes à Israël sous peine d'être tenus responsables de

¹ <https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/06/states-and-companies-must-end-arms-transfers-israel-immediately-or-risk>

violations des droits humains.

Loin d'être sécurisants, des contrats et activités relatifs au commerce d'armement avec Israël pourraient être remis en question par des décisions juridiques ou politiques, mais font également courir le risque que les sociétés impliquées soient poursuivies pour complicité de crimes de guerre, avec des conséquences certaines sur les salaires et l'emploi des salarié-es.

Enfin, alors que la question du sens du travail est une préoccupation centrale pour de nombreux travailleurs et travailleuses, le fait de participer, souvent contre leur gré, à la production ou au transport d'armes destinées à mener un génocide risque de provoquer des impacts négatifs sur la santé mentale des salarié-es et sur leurs conditions de travail au quotidien, aggravant ainsi les risques psycho-sociaux dans l'entreprise. Au-delà de la reconversion de ces secteurs, syndicalement nous réfléchissons à des alternatives dans leurs fonctionnement. Dans un article paru dans "Les Utopiques"² des camarades de Sud Industrie évoquent la proposition, dans un premier temps d'une taxation à 100% des profits du secteur de l'armement, mais aussi le contrôle de la vente d'armes, la prise en charge par une commission indépendante afin d'assurer une vraie transparence des informations, l'interdiction de vente à certains pays tout en convenant que ce ne serait pas suffisant et un droit de veto revenant aux salarié-es sur ce qui est produit et à qui cela est vendu. Ces réflexions doivent par ailleurs être menées parallèlement à la nécessité de s'implanter syndicalement plus fortement dans le secteur de l'armement.

En termes de reconversion ou à minima de diversification, nous pouvons imaginer, par exemple, produire du matériel pour les pompiers qui en manquent comme l'épisode caniculaire de cet été l'a une fois de plus démontré.

Si j'agis pour que mon entreprise cesse de fabriquer des armes pour Israël, c'est moins de commande et le risque de mettre la société et donc les salarié-es en difficultés

C'EST FAUX ! Aucun emploi ne devrait être conditionné à la complicité avec des États génocidaires et criminels de guerre. Les travailleur-euses ne devraient jamais être mis.es dans la situation de devoir choisir entre leur emploi et la solidarité avec les peuples opprimés.

Par ailleurs, d'un point de vu pragmatique, il est préférable pour une société de diversifier ses commandes et ses projets au risque de ne dépendre économiquement que d'un seul secteur qui peut s'effondrer et entraîner de graves conséquences sur l'emploi.

Syndicalement, que faire ? Quelques idées pour faire vivre cette campagne sur nos lieux de travail



- Organiser des débats au sein des sections locales, des équipes syndicales sur le terrain pour permettre de faire le lien avec le travail, d'avoir des débats et de s'appropriier ces questions le plus largement.
- Rédiger une motion de soutien à la campagne et l'adresser à la commission internationale Solidaires pour qu'elle soit transmise aux camarades en Palestine.
- Contacter les autres organisations syndicales présentes dans votre entreprise ou votre administration pour leur proposer d'agir ensemble. Plusieurs expressions unitaires nationales peuvent servir d'appui pour cela.
- Informer les salarié-es et permettre une prise en charge collective de ces questions à travers la diffusion d'un tract spécifique ou lors d'une tournée de service.
- Organiser des collectes de solidarité, auprès des salarié-es : dans les services quand c'est possible, à la cantine, aux portes des entreprises, etc. Outre

²"Le syndicalisme dans l'armement", plusieurs camarades de Sud Industrie dont Olivier Zwoboda, Julien Gonthier, Les Utopiques , n° 22

la solidarité financière, ces initiatives servent à diffuser une information ciblée et à en discuter.

- Interpeller la direction de son entreprise ou de son administration, dans les instances dédiées, sur les participations détenues par la société, les fournisseurs pour laquelle elle travaille, le carnet de commandes en invoquant le droit international et des préconisations de l'ONU :
 - « La direction peut-elle nous communiquer la liste des entreprises auxquelles nous vendons du matériel ? »
 - « Les liens avec telle boîte d'armement sont avérées, quand est-ce que notre entreprise va rompre ces liens ? »
- Communiquer vers l'extérieur, y compris les journalistes et dénoncer la complicité de mon entreprise avec un État qui ne respecte pas le droit international.
- Utiliser le devoir de vigilance auquel sont soumises les grandes entreprises : la loi sur le « devoir de vigilance » leur impose la discussion régulière de plans de préventions contre les risques d'atteintes aux droits humains, environnementaux, sociaux et une obligation de moyens pour les éviter. C'est un argument supplémentaire pour dissuader d'investir en Israël.
- Organiser une action de blocage spécifique lorsque du matériel militaire doit être produit, manipulé ou acheminé en direction ou depuis Israël sur mon lieu de travail.
- Organiser une grève pour exiger la rupture des liens de mon entreprise avec Israël

Pour toutes ces actions, les membres de la commission internationale sont disponibles pour accompagner les sections syndicales, n'hésite pas à nous contacter : contact@solidaires.org.



**FREE
PALESTINE**